

CAMPAGNE DES BOURSES DE LYCEE *préparation de la rentrée de septembre 2015*

NOTE A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES



**Pour que votre enfant soit boursier à la rentrée 2015,
vous devez faire votre demande de bourse MAINTENANT.
Si vous attendez la fin de l'année scolaire, il sera TROP TARD.**

La présente campagne de bourse concerne :

- ◆ les élèves actuellement scolarisés dans les classes suivantes : 3^{ème}, 3^{ème} SEGPA, qu'ils soient **boursiers ou non boursiers au collège**,
- ◆ les élèves **NON BOURSIERS** déjà scolarisés en lycée.

Le dossier de demande de bourse peut dès à présent être retiré au secrétariat de l'établissement scolaire.

Il est dans votre intérêt de constituer rapidement votre dossier et de le déposer sans attendre au secrétariat **quelle que soit l'orientation envisagée** (même en apprentissage ou dans l'agriculture), et **y compris si votre enfant n'a pas encore de projet d'orientation précis**.

Vous pouvez demander au secrétariat de votre établissement, un tableau de détermination du nombre de points de charge et un barème provisoire, pour estimer votre droit à bourse.

Pour l'année scolaire 2015-2016, le Revenu Fiscal de Référence qui sera pris en compte est celui de l'année 2013 (l'avis d'impôt 2014 sur le revenu de 2013, que vous avez reçu en septembre 2014).

Si votre RFR de 2013 est hors barème mais que votre situation a changé en 2014 ou en 2015 (séparation, décès, perte d'emploi, accident, longue maladie) vous aurez peut-être droit à la bourse : constituez un dossier en joignant les documents complémentaires précisés sur le dossier (page 4).

Attention : la date de clôture de la campagne des bourses de lycée est fixée cette année au 2 juin 2015. Tout dossier déposé dans l'établissement après cette date sera systématiquement refusé par le service des bourses.

IMPORTANT : si vous confiez le dossier à votre enfant, réclamez-lui l'accusé de réception que l'établissement lui aura remis. Seul ce document prouve que le dossier a bien été déposé au secrétariat.

pour le Directeur Académique de la Nièvre
et par délégation
La Secrétaire Générale



Laurence ASTIER